

Qualité des eaux de baignade

Conseils et surveillance

Santé et sécurité, quelques conseils

Le premier danger est la noyade.

- Baignez vous en zone surveillée.
- Respectez les consignes de sécurité.
- Surveillez en permanence vos enfants
- Hydrocution : ne vous baignez pas après un repas copieux, un effort intense ou une exposition prolongée au soleil et entrez progressivement dans l'eau.

Le soleil, oui mais avec modération.

- Exposez vous raisonnablement au soleil.
- Protégez vos enfants efficacement du soleil.
- Buvez régulièrement de l'eau.

Et votre hygiène ?

- Utilisez une serviette de bain.
- Douchez vous régulièrement.

Une plage propre = une baignade agréable

- Utilisez les corbeilles ou poubelles mises à votre disposition.
- N'oubliez pas que la présence d'animaux sur les plages est réglementée.

Sur le littoral, méfiez vous de certains animaux.

- Différents animaux marins peuvent occasionner des piqûres ou des démangeaisons aux baigneurs : vives, oursins, méduses... Consultez un médecin si nécessaire.

En cas de problème, alertez le maître-nageur ou la mairie

Une surveillance permanente

- **Les services de la mairie** maintiennent tout au long de la saison la propreté des sites.
Les maîtres nageurs assurent votre sécurité. En cas d'anomalies graves ou à titre préventif, **le maire** peut interdire la baignade.
- **La DDASS** assure un suivi des sites de baignade et de leur environnement. Elle contrôle régulièrement la qualité de l'eau (au minimum tous les 15 jours).

Bulletin d'analyses DDASS

Pour plus de renseignements

Contact : le service santé-environnement de la DDASS
 Internet : <http://baignades.sante.gouv.fr>
<http://pays-de-la-loire.sante.gouv.fr>

Informations locales

Date :

.....

Température air :

.....

Température eau :

.....

Vent :

.....

Météo :

.....

.....

.....